



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Division des personnels des établissements privés

DPEP 24 – Bureau du remplacement

Affaire suivie par :

Annabelle PROUST-GRANGER

T 02 23 21 78 79

annabelle.proust@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503

35705 RENNES Cedex 7

Rennes, le 12 janvier 2024

NOTE

à

Mesdames les Directrices

Messieurs les Directeurs

des établissements d'enseignement privé
du second degré sous contrat d'association

Objet : Dates de cessation des contrats

Afin d'optimiser les moyens de l'année en cours, je vous informe que les contrats auront pour date d'échéance maximum :

- Collèges : **vendredi 28 juin 2024**
- Lycées généraux et technologiques : **vendredi 14 juin 2024**

S'agissant des lycées professionnels, la date de référence est fixée au **vendredi 24 mai 2024**.

Cependant, pour prendre en compte les particularités de certaines formations ou de certains établissements, la date de cessation des contrats pourra être modulée (avancée ou retardée). Les directeurs des lycées professionnels sont invités, s'ils souhaitent retenir une autre date que le 24 mai, à prendre contact au plus tôt avec le service du remplacement (Annabelle PROUST-GRANGER - Mail : annabelle.proust@ac-rennes.fr) pour faire connaître leurs besoins.

Les contrats déjà établis et transmis par le bureau du remplacement ne sont pas concernés par cette présente note.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour Le Recteur et par Délégation
Le Chef de Division

Jacques GUEGAN